



INTENCIAL
PATRIMOINE

 GROUPE APICIL

INTENCIAL LIBERALYS CAPI

CONTRAT DE CAPITALISATION ASSURÉ PAR APICIL EPARGNE



Une marque APICIL



INTENCIAL

PATRIMOINE

■ GROUPE APICIL

INTENCIAL LIBERALYS CAPI

3

- ▶ Contrat multi supports avec **deux support en euros** :
 - ▶ Le support en euros APICIL Euro Garanti : les investissements sur le support Euros APICIL Euro Garanti sont limités à 70% du capital investi (*ce support offre une garantie de capital net de frais sur versement*)
 - ▶ Le support en euros nouvelle génération APICIL Euroflex sans limite d'investissement (support libellé en euros à stratégie de performance) (*ce support offre une garantie de capital net de frais sur versement et des frais de gestion. Les frais de gestion annuels sont fixés à 4%*)
- ▶ Une sélection de **supports en unités de compte** couvrant toutes les catégories d'actifs et tous les styles de gestion
- ▶ **2 options d'arbitrages automatiques** pour piloter son contrat.

Les seuils minimum d'investissement :

- ▶ **Gestion libre** : 1 000 € (si versements programmés mis en place à la souscription, le montant minimum du versement initial est porté à 500 €)
- ▶ **Gestion pilotée** : 5 000 €
- ▶ **Gestion déléguée** : 30 000 €

1- « Les documents d'informations clés du contrat de capitalisation, ainsi que les documents d'informations clés/documents d'informations spécifiques et/ou les documents d'informations clés pour l'investisseur (ou notes détaillées) des supports en Euros et/ou en Unités de compte sont disponibles sur simple demande auprès de votre Conseiller et/ou sur le site officiel de l'AMF www.amf-france.org et/ou sur le site www.mesdocumentspriips.fr/apicil »

2- "L'organisme assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers".

Une marque APICIL

ER19/FCR0070- 02/2019-Document Publicitaire à caractère non contractuel

Document non contractuel à destination des partenaires d'APICIL Epargne, professionnels de la gestion de Patrimoine

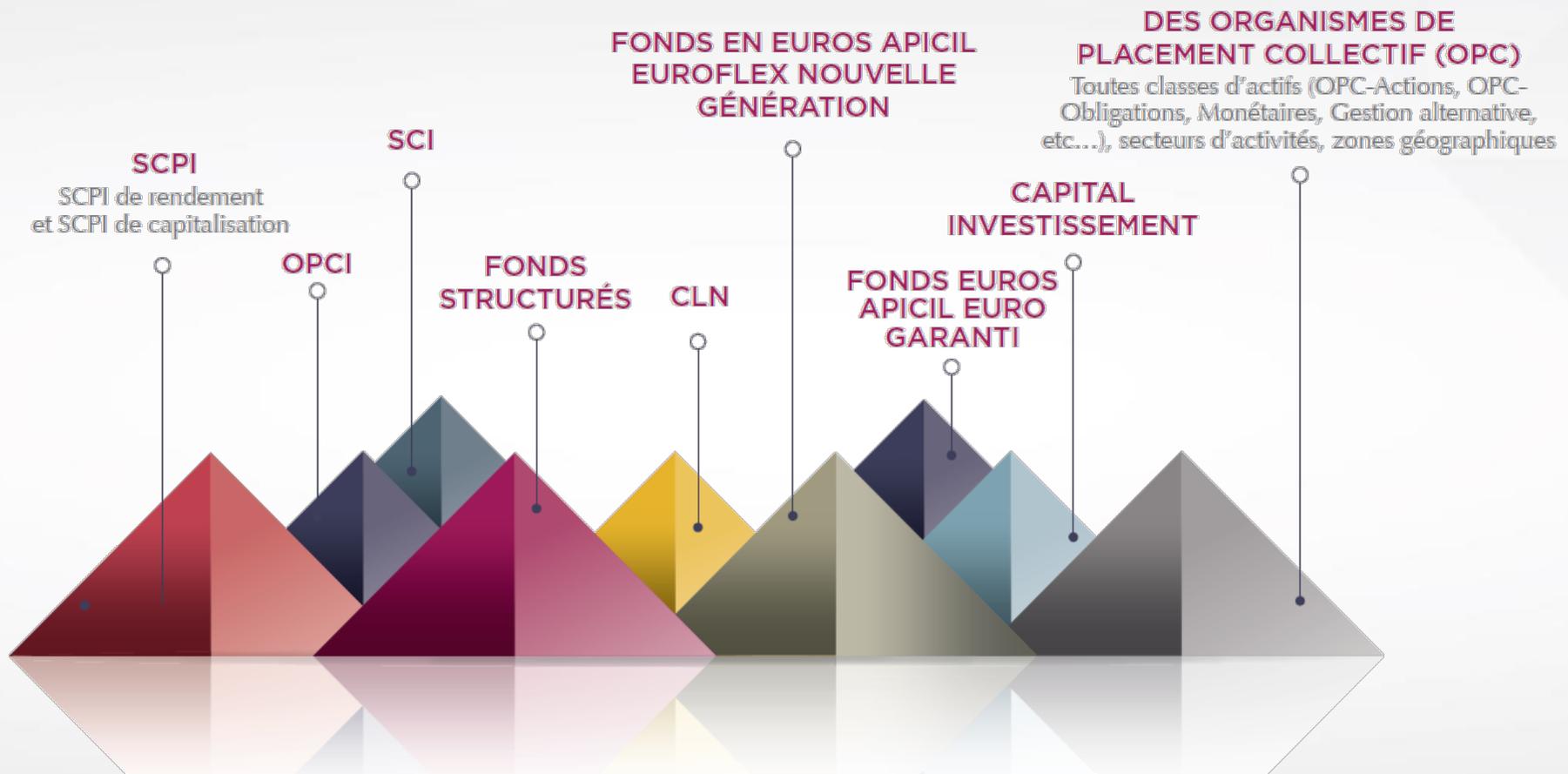


INTENCIAL
PATRIMOINE

■ GROUPE APICIL

UNE OFFRE FINANCIÈRE COMPLÈTE :

4



Une marque APICIL

ER19/FCR0070- 02/2019-Document Publicitaire à caractère non contractuel

Document non contractuel à destination des partenaires d'APICIL Epargne, professionnels de la gestion de Patrimoine



INTENCIAL
PATRIMOINE

■ GROUPE APICIL

PLUSIEURS POSSIBILITÉS POUR GÉRER CE CONTRAT :

5

GESTION LIBRE



Accès à 2 options d'arbitrages automatiques

Le souscripteur effectue lui-même sa sélection de supports et ses arbitrages avec l'aide de son CGP.

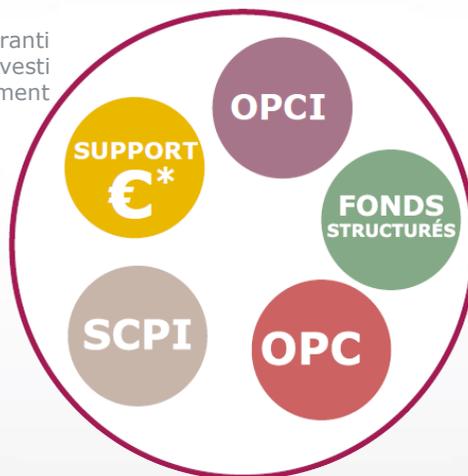
* Les investissements sur le support € APICIL Euro Garanti sont limités à 70% du capital investi
Le fonds APICIL Euroflex n'a aucune limite d'investissement

GESTION DÉLÉGUÉE



Accès à 2 options d'arbitrages automatiques

Le souscripteur délègue à son CGP les arbitrages entre les supports et la mise en place d'options d'arbitrages automatiques, ainsi que la sélection des supports investis en cas de versement.



GESTION PILOTÉE



Le souscripteur sélectionne une orientation de gestion. **APICIL Epargne met en œuvre l'orientation de gestion** choisie grâce aux recommandations d'une société de gestion.



INTENCIAL LIBERALYS CAPI

- ▶ Le client souhaite gérer librement son contrat avec l'aide de son conseiller patrimonial.
- ▶ Il choisit librement les supports financiers parmi les supports en unités de compte et les supports en euros APICIL Euro Garanti ou APICIL EuroFlex, sur lesquels répartir ses investissements.
- ▶ Il accède à 2 options d'arbitrages automatiques.

FRAIS	
Frais sur versement	4,50% max
Frais de gestion	Fonds Euros : 1,00% par an sur le support € APICIL Euro Garanti 4,00% par an sur le support € APICIL Euroflex UC : 1,00% max par an
Frais d'arbitrages libres	1 ^{er} Arbitrage Annuel GRATUIT 15 € + 0,80 % max (ou 2% si désinvestissement du fonds APICIL EuroFlex vers APICIL Euro Garanti)
Frais d'arbitrages automatiques	0,20% par arbitrage



LES OPTIONS D'ARBITRAGES AUTOMATIQUES

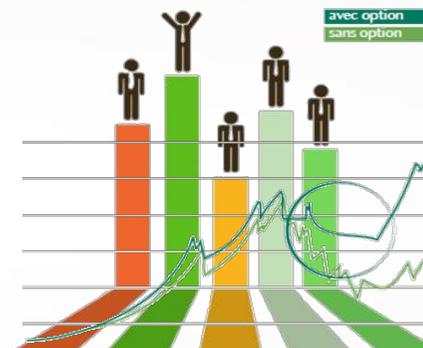
Ces options sont disponibles uniquement en Gestion libre et déléguée.

**GESTION
LIBRE ET
DELEGUÉE**

OPTIONS DISPONIBLES

1 Lissage des investissements *

2 Sécurisation des plus-values



Les options sont exclusives l'une de l'autre et incompatible avec les versements programmés.

**option nommée « Arbitrages programmés » dans les conditions générales*

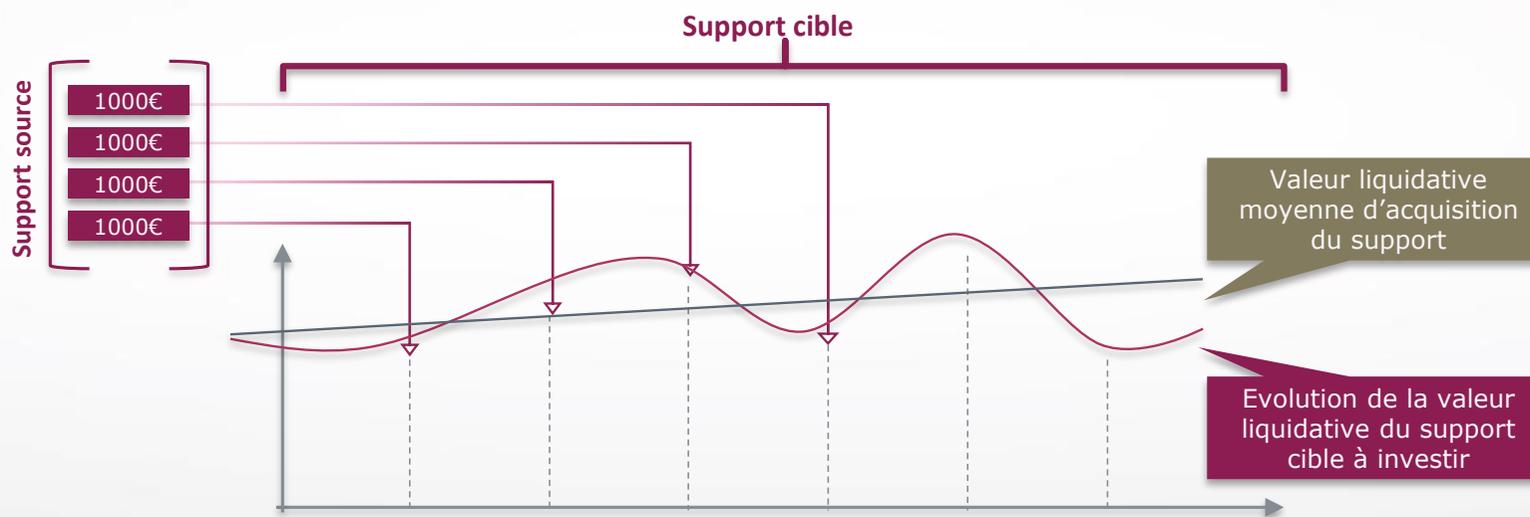
LES OPTIONS D'ARBITRAGES AUTOMATIQUES

8

1. LISSAGE DES INVESTISSEMENTS*

▲ Cette option vous permet d'investir de manière progressive et régulière sur un support donné en lissant les cours d'achat. Cette option peut être utilisée pour tenter de dynamiser le capital, investi à l'origine sur APICIL Euro Garanti (support source), qui sera arbitré au fur et à mesure vers des supports plus dynamiques (supports cibles).

- Arbitrage automatique depuis APICIL Euro Garanti vers un ou plusieurs support(s) en unités de compte selon une périodicité déterminée.
- Montant minimum de l'encours sur le fonds Euros APICIL Euro Garanti à la mise en place : 10 000 €
- Option résiliée de plein droit si l'épargne sur fonds Euros APICIL Euro Garanti \leq à 1 000 € ou si le montant $<$ à 300 €.



*option nommée « Arbitrages programmés » dans les conditions générales

Une marque APICIL

ER19/FCR0070- 02/2019-Document Publicitaire à caractère non contractuel

Document non contractuel à destination des partenaires d'APICIL Epargne, professionnels de la gestion de Patrimoine

 **INTENCIAL**
PATRIMOINE

■ GROUPE APICIL

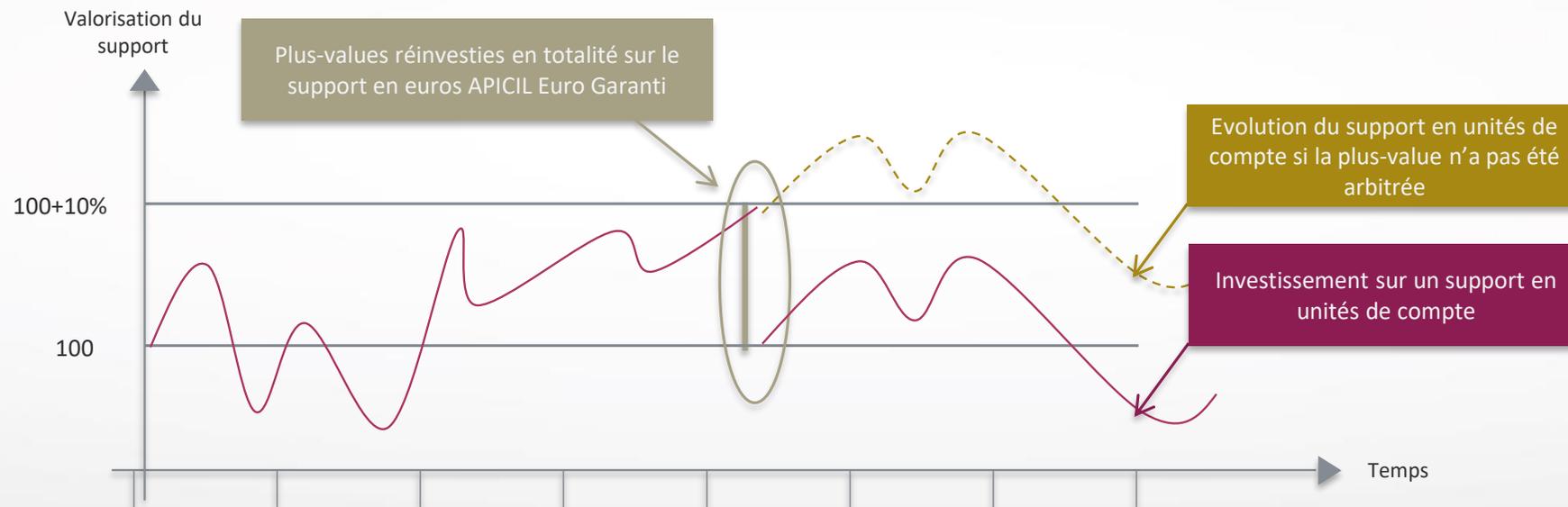
LES OPTIONS D'ARBITRAGES AUTOMATIQUES

2. SÉCURISATION DES PLUS-VALUES

Arbitrages automatiques des plus-values latentes du contrat sur le fonds **APICIL Euro Garanti**, à partir d'un seuil défini selon une périodicité de surveillance quotidienne.

Montant minimum de l'encours sur le contrat à la mise en place de l'option : 10 000 €

Seuils : 10%, 15% ou 20%



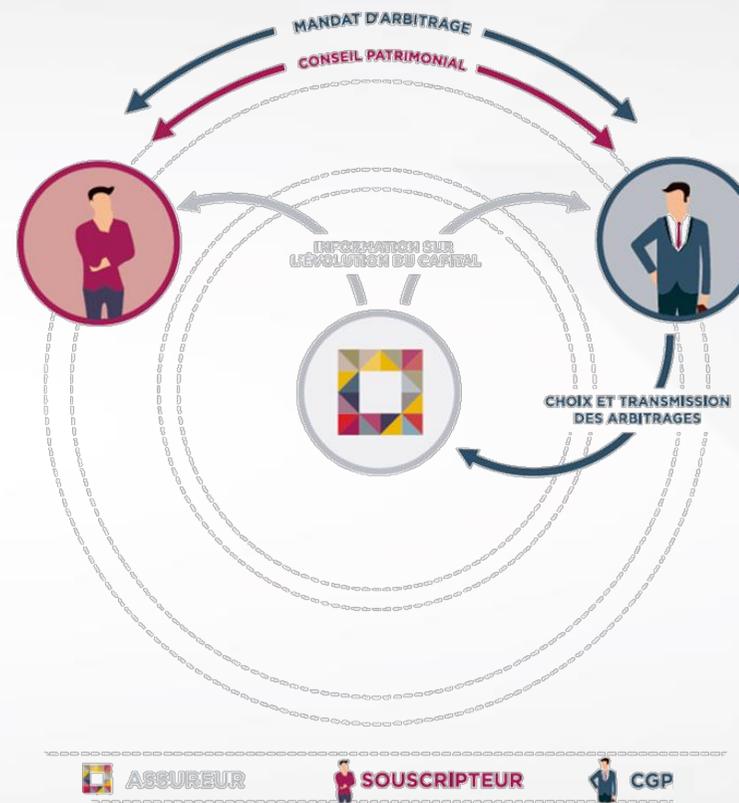
GESTION DÉLÉGUÉE

Le souscripteur donne mandat au CGPI pour que ce dernier effectue les opérations suivantes :

- ▶ Sélection des supports €/UC
- ▶ Arbitrages entre les supports €/UC
- ▶ Choix des options d'arbitrages automatiques :
 1. Lissage des investissements*
 2. Sécurisation des plus-values

La Gestion Délégée n'est pas accessible à la souscription mais après le délai de renonciation.

FRAIS	
Frais sur versement	4,50% max
Frais de gestion	Fonds Euros : 1,00% par an sur le support € APICIL Euro Garanti 4,00% par an sur le support € APICIL Euroflex UC : 1,90% max par an
Frais d'arbitrages libres	Gratuit 2% si désinvestissement du fonds APICIL EuroFlex vers APICIL Euro Garanti
Frais d'arbitrages automatiques	0,20% par arbitrage



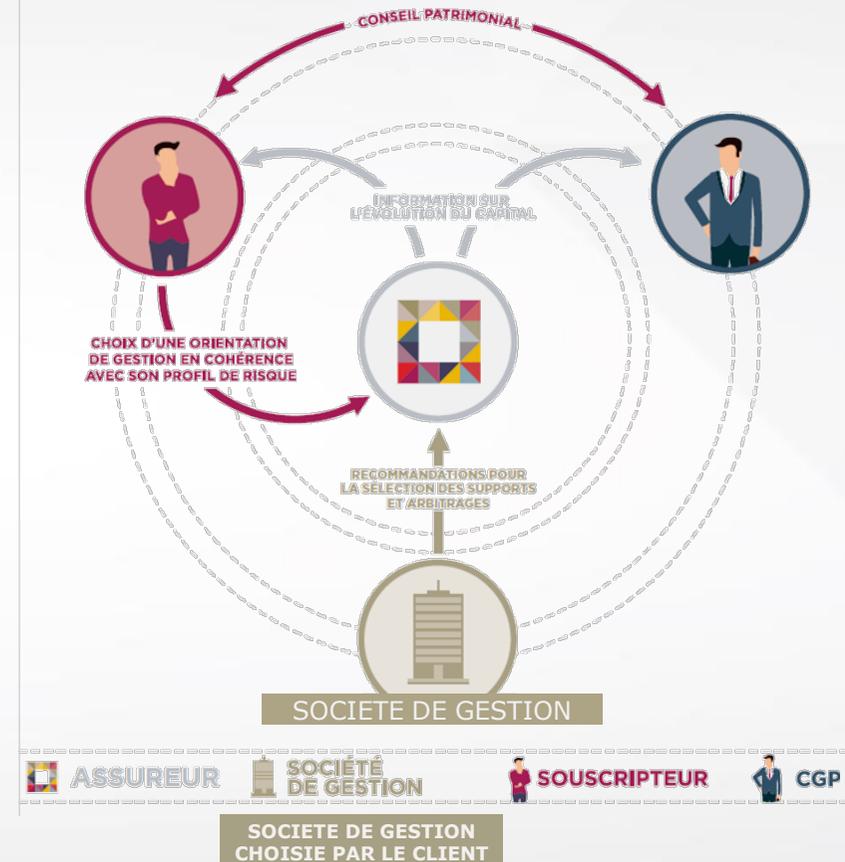
*option nommée « Arbitrages programmés » dans les conditions générales

GESTION PILOTÉE

- ▶ Le client choisi auprès de sa compagnie d'assurance une **orientation de gestion en cohérence avec son profil de risque**. La sélection des supports et les propositions d'arbitrages sont effectuées par la société de gestion choisie auprès de la compagnie d'assurance.
- ▶ Accès à une sélection de supports financiers, sélectionnés en total indépendance par la société de gestion selon des grilles pré-établies, **qui correspondent le mieux aux objectifs patrimoniaux du client** en fonction de son profil de gestion (*selon son horizon d'investissement et son profil de risque*).
- ▶ La compagnie d'assurance **informera le client de toutes les modifications** réalisées dans la répartition de son capital et de son évolution.

FRAIS	
Frais sur versement	4,50% max
Frais de gestion	<p>Fonds Euros : 1,00% par an sur le support € APICIL Euro Garanti 4,00% par an sur le support € APICIL Euroflex</p> <p>UC : 1% + frais de gestion additionnels sur UC: <u>OFI AM</u> : 0,80% <u>DNCA</u> : 1,00% La Financière de l'Arc : 1,00%</p>

Ce mode de gestion n'est accessible qu'à la fin du délai de renonciation.



GESTION PILOTÉE

LES PROFILS DE GESTION



	Orientation Diversity	Orientation Flexity
--	-----------------------	---------------------

COMPOSITION	Fonds Euros + Unités de compte	Unités de compte
--------------------	---------------------------------------	-------------------------



	Evolutif
--	----------

COMPOSITION	Unités de compte
--------------------	-------------------------



	Orientation Prudente	Orientation Patrimoniale	Orientation Réactive
--	----------------------	--------------------------	----------------------

COMPOSITION	Fonds Euros + Unités de compte	Fonds Euros + Unités de compte	Unités de compte
--------------------	---------------------------------------	---------------------------------------	-------------------------

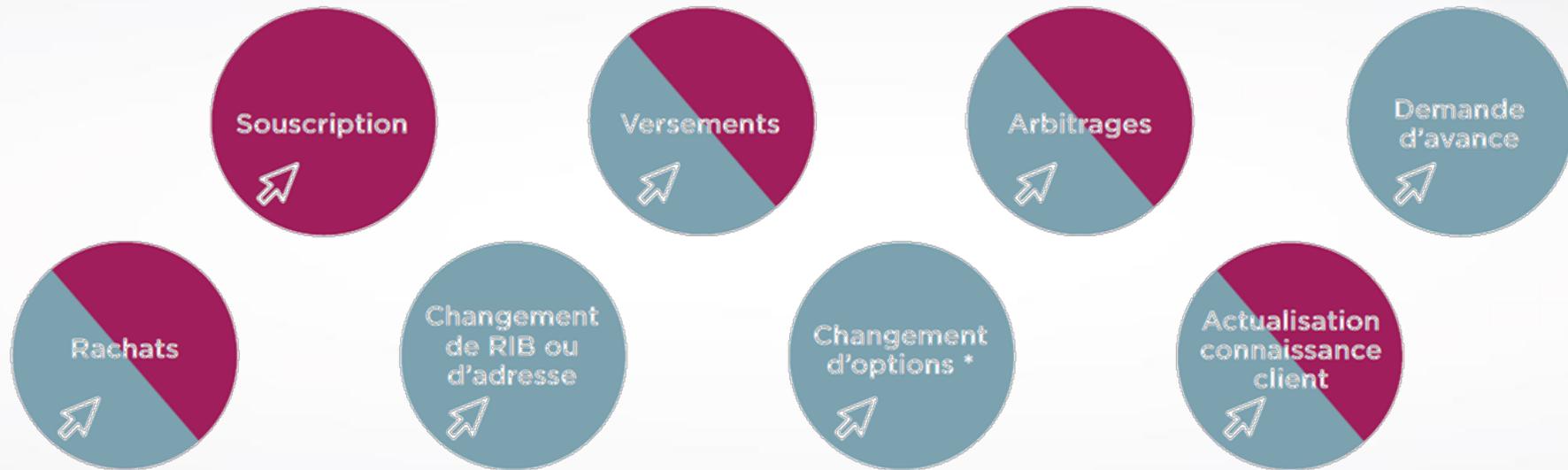
LIEN VERS REPORTING PILOTÉE

SERVICE WEB INTENCIAL PATRIMOINE

LES OPÉRATIONS DISPONIBLES EN LIGNE :

● Disponible pour le CGP en mode proposition

● Disponible en ligne pour le client



Accès sous conditions : se rapprocher de votre interlocuteur INTENCIAL pour plus d'informations
 * arbitrages programmés, rachats partiels programmés, versements programmés



INTENCIAL

PATRIMOINE

 **GROUPE APICIL**

APICIL Epargne, Entreprise régie par le Code des Assurances,
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 13 717 446 €
dont le siège social est situé 38 rue François Peissel – 69300 Caluire et Cuire
enregistrée au RCS de Lyon sous le numéro 440 839 942.

ER19/FCR0070